

EPSU CJ : du parcours solitaire à l'affiliation à l'USF

Un syndicat ayant une indépendance juridique, financière et organisationnelle et appuyé sur le personnel d'une seule institution, serait-il *par définition* un 'syndicat-maison', avec toute la charge négative que ce terme comporte ?



Le parcours d'EPSU-CJ paraît contradictoire ; quand, en 2007, nous avons créé EPSU-CJ, nous nous sommes fixé comme objectif de rassembler le personnel et les pensionnés d'une seule institution, la Cour de justice, tout en affichant notre volonté de nous rattacher à l'Union Syndicale Fédérale (USF).

Nous savions, cependant, d'emblée que la voie de notre affiliation à l'USF était barrée par l'US-Luxembourg, qui, en vertu des statuts de l'USF, détenait le monopole de cette famille syndicale pour le Luxembourg. Cet obstacle a été levé en mars 2015, avec la démission de l'USL de l'Union Syndicale Fédérale.

Le [Congrès de Dubrovnik](#) (1 - 3 mai 2015) a formellement approuvé [l'affiliation d'EPSU-CJ](#) en tant qu'organisation membre à part entière. EPSU-CJ s'est pleinement intégrée dans sa famille syndicale 'naturelle', à côté de la nouvelle 'section Luxembourg' de l'USF.

C'est pour la première fois que le personnel de la Cour de justice a l'avantage d'entretenir, via EPSU-CJ, des liens organiques avec la plus importante centrale syndicale du Service public européen et international.

« Syndicat maison » ?

La qualité de 'syndicat maison' n'est mécaniquement liée ni à l'absence d'affiliation à une centrale syndicale ni à l'implantation dans une seule entreprise / institution : ce n'est pas l'affiliation à une centrale syndicale qui immunise un syndicat contre tout risque de complaisance à l'égard de l'employeur ; et ce n'est pas non plus l'implantation dans une seule institution qui l'empêche de se battre dans un esprit interinstitutionnel et solidaire avec le monde du travail.

L'historique d'EPSU-CJ est la preuve de ces affirmations.

Une période nouvelle pour EPSU-CJ

Maintenant, le parcours solitaire d'EPSU-CJ a pris fin. Aux atouts de sa profonde connaissance de l'institution et du cadre interinstitutionnel, s'ajoute l'avantage de sa pleine intégration dans la famille USF.

Grâce aux cotisations de ses adhérents, EPSU-CJ dispose d'une indépendance financière, qui lui permet d'assurer leur défense juridique. Elle dispose également d'un site Web (<http://epsu-cj.lu/>). Son fonctionnement, et même [ses comptes](#), sont transparents.

Cependant, l'âme de tout syndicat est fonction des gens qui le composent. C'est donc aux collègues de ne pas considérer que leur défense par un syndicat va de soi, mais de lui apporter leur soutien concret : ce qui veut dire, en premier lieu, [d'y adhérer](#).

Les multiples clivages à l'intérieur de l'institution fragmentent le personnel et renforcent les réflexes individualistes dominants dans la société. Et pourtant, toute OSP - et ce sont [les institutions](#) qui imposent cette condition - doit « avoir comme objectif statutaire la défense des intérêts de *l'ensemble du personnel* ». Pour notre famille syndicale, le respect de cette condition n'est pas pur formalisme. C'est un objectif primordial !

Pour qu'EPSU-CJ continue à pouvoir apporter des solutions aux 'petits' et aux grands problèmes, pour qu'elle puisse continuer à résister à la fragmentation corporatiste de la société (puisque l'absence de projet global pour

Depuis 2010, EPSU-CJ est le seul syndicat [représentatif](#) du personnel de la Cour de justice.

une Europe ouverte, démocratique, sociale et solidaire *dé légitime* les syndicats aux yeux des citoyens), elle aura besoin de renouveau. Pour cela, il faudra que la syndicalisation cesse d'être une réaction atypique et devienne le réflexe normal.

Vassilis Sklias
Président d'[EPSU-CJ](#)